

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1170/Add.1/Corr.1
28 janvier 1975

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente et unième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Rectificatif

1. Lire comme suit l'alinéa a) du point 6 :

....; rapport du Groupe de travail établi par la décision 3 de la Commission en date du 6 mars 1974 [Décision 15 (LVI) du Conseil économique et social]

2. Point 6 b). Lire comme suit le dernier paragraphe des annotations :

Le rapport du Groupe de travail paraîtra sous la cote E/CN.4/1159.

3. Point 9, paragraphe 2, avant-dernière ligne des annotations

Remplacer les mots "et sur les paragraphes pertinents du troisième rapport (E/CN.516) par le texte suivant :

"et sur les paragraphes 39, 40, 92, 97, 99, 102, 109, 113, 123, 134, 138, 159, 189, 190 et l'annexe II, point 6, au troisième rapport (E/CN.5/516)."

4. Dernière page, dernière ligne

Lire comme suit la dernière ligne : sous la cote E/CN.4/1163 et additifs.